

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

SAS NEEDLE ART SCHOOL
ZI de Ladoux 3 route de Chateaugay 63118 Cébazat
06 30 07 41 74

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 949 504 344 R.C.S auprès du Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

EMAIL :
TELEPHONE :
DATE DE NAISSANCE :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Formation aux techniques du tatouage »

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de FORMATION prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail

Elle a pour objectif de :
Former aux techniques de tatouage

A l'issue de la formation, sera délivré au stagiaire un certificat

Sa durée est fixée à 4 semaines et inclus :

- 120 heures de formation aux techniques de tatouages
- 21 heures de formation hygiène et salubrité

L'action de formation comprendra un effectif maximum de : 9 élèves

Le programme de l'action de formation figure sur le site www.needle-art-school.fr

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare :

- Dessin
- Créativité

- Patience
- Esprit d'équipe

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du lundi au vendredi de 9h à midi et de 14h à 17h à l'adresse suivante :

ZI de Ladoux, 3 route de Chateaugay
63118 Cébazat

Les formateurs seront :

MATRAS Julien
ROSSIGNOL Nicolas
GOUPIL David
MOLLARD Bastian

Choix de la date de session : (à cocher)

- Du Lundi 6 Novembre au Vendredi 1^{er} Décembre 2023
- Du Lundi 8 Janvier au Vendredi 2 Février 2024

Les prochaines sessions seront espacées d'un mois et communiquée ultérieurement

Article 5 : Nature de la sanction

Un certificat de réalisation sera remis à l'apprenant à l'issue de la formation.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

- Onze jours ouvrés pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Modalités de paiement

Le prix de l'action de formation est fixé à :

- 3000 euros TTC sans la formation hygiène et salubrité
- 3500 euros TTC avec la formation hygiène et salubrité

MERCI DE COCHER LA CASE SOUHAITEE

Le stagiaire s'engage à verser :

- la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

Le stagiaire effectue un versement par virement bancaire d'un montant de 3000€ ou 3500€ suivant le choix de l'article 7 à la SAS NEEDLE ART SCHOOL

Le versement devra être effectué à l'issue du délai de rétractation de 11 jours

Le RIB de la société lui sera envoyé par mail à réception du contrat signé.

Article 8 : Conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

100% de remboursement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Cas de différend

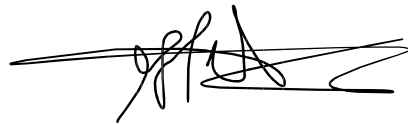
Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de ClermontFerrand sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à :

le :

Pour le stagiaire
(Nom du signataire et signature)

Pour
SAS NEEDLE ART SCHOOL



Contrat à renvoyer signé par mail ici : needleart63@gmail.com

Ou par voie postale :

SAS NEEDLE ART SCHOOL

ZI de Ladoux 3 route de Chateaugay 63118 Cébazat